

## Information aux familles

# Vacances d'été 2026 : inscriptions aux accueils de loisirs

### Vous pouvez choisir :

- Un accueil de loisirs avec repas pour une à trois semaines
- **OU** un accueil de loisirs sans repas, soit sur la période 1 (du 6 au 24 juillet 2026) soit sur la période 2 (du 27 juillet au 14 août 2026)

- + Un accueil de loisirs avec repas pour un besoin impératif avec justificatif soit aux 5 Continents, soit à R. Beauverie :
  - Semaine 7 : du 17 au 21 août 2026
  - Semaine 8 : du 24 au 28 août 2026

### Période 1 :

- Semaine 1 : du 6 au 10 juillet
- Semaine 2 : du 13 au 17 juillet (pas d'accueil le 14 juillet - férié)
- Semaine 3 : du 20 au 24 juillet

### Période 2 :

- Semaine 4 : du 27 au 31 juillet
- Semaine 5 : du 3 au 7 août
- Semaine 6 : du 10 au 14 août

### ◆ Période d'inscriptions

Du lundi 4 au dimanche 24 mai 2026

### ◆ Conditions d'inscriptions

Votre enfant ou vos enfants doivent :

- Être scolarisé/s
- Être âgé/s de 3 à 12 ans révolus (ou 14 ans selon le lieu)

**Vous devez être à jour de vos règlements.**



### ◆ Modalités d'inscriptions

Si vous n'avez pas encore rempli le formulaire « Dossier unique » : merci de vous rapprocher de l'Espace Famille (voir Contacts à la fin de ce document). Ce dossier est préalable à toute inscription.

Si vous avez déjà rempli le formulaire « Dossier unique » et/ou inscrit votre ou vos enfant/s aux services de l'enfance depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, vous pouvez :

- Soit remplir le formulaire en ligne de demande d'inscriptions aux accueils de loisirs directement sur le Portail Famille. Il est accessible depuis le site de la Ville : [www.vaulx-en-velin.net](http://www.vaulx-en-velin.net) / Rubrique Grandir
- Soit remplir le formulaire papier et le déposer à l'Espace Famille ou à la Mairie annexe

### Réponse définitive

Après traitement de votre demande d'inscription, vous recevrez une réponse définitive par courriel (qui vaudra inscription) entre le 10 et le 15 juin 2026. Attention : l'Espace Famille se réserve le droit de vous proposer une autre structure de loisirs dans le cas où celle que vous avez choisie atteindrait sa capacité maximum.

- > Si vous n'avez pas d'adresse électronique, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Espace Famille ou de la Mairie annexe.
- > Vous n'avez pas reçu de confirmation ? Vous pouvez contacter l'Espace Famille par courriel à [gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr](mailto:gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr) ou vous rendre directement sur place.

### ◆ Annulation ou absence

Toute annulation doit impérativement être transmise à l'Espace Famille le plus tôt possible.

- Par courriel : [gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr](mailto:gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr)
- Directement sur place (Espace Famille ou Mairie Annexe)

**Aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone.**

### Facturation en cas d'annulation

- Annulation plus de 15 jours avant le début de la semaine choisie : aucune pénalité ne sera appliquée.
- Annulation moins de 15 jours avant le début de la semaine choisie : la semaine entière sera due (sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical).

## ◆ Tarifs

Les tarifs sont forfaitaires pour les accueils de loisirs sans repas.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial municipal pour les accueils de loisirs avec repas.



Afin de pouvoir vous proposer une tarification adaptée à votre situation personnelle, nous vous demandons de bien vouloir fournir les documents listés ci-dessous. Votre dossier de demande de quotient municipal est à transmettre à l'Espace famille. Si vous l'avez déjà fait calculer lors des inscriptions aux accueils de loisirs pour les vacances d'hiver ou de printemps, vous n'avez pas besoin de fournir les pièces justificatives ci-dessous.

### Calcul du quotient municipal : liste des pièces à fournir

#### Justificatifs de l'autorité parentale :

- Livret de famille ou extrait de naissance
- Jugement de divorce (le cas échéant) ou autre décision judiciaire concernant la garde de l'enfant et le montant de la pension alimentaire (s'il y a lieu)

#### Justificatif de domicile :

- La dernière quittance de loyer + charges locatives ou décompte de remboursement de crédit + les charges de copropriété

#### Justificatifs CAF :

- Attestation de quotient avec n° allocataire sur le dernier mois en cours
- Attestation de paiement sur les 12 derniers mois

#### Justificatifs de ressources (selon la situation) :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Salarié : les trois derniers bulletins de salaire dont celui du mois de décembre de chaque personne vivant au foyer
- Profession libérale : le dernier avis d'imposition ou le montant du chiffre d'affaire annuel et le justificatif de l'activité libérale (Kbis)
- Chômage : la notification de Pôle Emploi, précisant le montant des indemnités et le dernier avis de paiement
- Pension de retraite : la notification d'attribution portant le montant et le dernier avis de paiement

#### Tarifs des accueils de loisirs avec repas (en fonction du quotient municipal)

##### TARIFS PAR JOUR / PAR ENFANT (selon Arrêté n°A 12 950 115)

QUOTIENT MUNICIPAL	TARIFS VAUDAIS		TARIFS EXTÉRIEURS	
	(€)		(€)	
	la journée	la semaine 5 jours À titre indicatif	la journée	la semaine 5 jours À titre indicatif
-64,03	3,80 €	19,00 €		
64,04 à 91,47	4,60 €	23,00 €		
91,48 à 121,96	5,30 €	26,50 €		
121,97 à 152,45	6,40 €	32,00 €		
152,46 à 182,94	7,20 €	36,00 €		
182,95 à 213,43	8,10 €	40,50 €		
213,44 à 243,92	8,80 €	44,00 €		
243,93 à 274,41	9,60 €	48,00 €		
274,42 à 304,90	10,70 €	53,50 €		
304,91 à 335,39	11,00 €	55,00 €		
335,40 à 365,88	11,30 €	56,50 €		
365,89 à 396,37	11,60 €	58,00 €		
396,38 à 426,86	11,90 €	59,50 €		
426,87 à 457,35	12,40 €	62,00 €		
457,36 à 487,84	12,70 €	63,50 €		
487,85 à 503,08	13,00 €	65,00 €		
503,09	13,30 €	66,50 €	17,40 €	87,00 €

#### Tarifs des accueils de loisirs sans repas (par forfait)

##### TARIF PAR PÉRIODE / PAR ENFANT (selon Arrêté n°A 12 950 115)

Tarif forfaitaire par période choisie Vacances scolaires Été 2026	TARIFS VAUDAIS		TARIFS EXTÉRIEURS	
	(€)		(€)	
	PÉRIODE 1 OU PÉRIODE 2			
	15,50 €		46,50 €	

## ◆ Modalités de paiement

Les factures seront disponibles sur le Portail Famille en ligne (dans votre espace perso) dès la confirmation d'inscription. Si vous n'avez pas adhéré à la facture en ligne, la facture vous sera envoyée par courrier.

### Comment régler la facture ?

- En ligne, en vous connectant à votre espace personnel sur le Portail Famille
- Par chèque bancaire (à l'ordre du Trésor Public) : joindre le coupon présent sur la facture et adresser votre courrier à l'Espace Famille (adresse postale ci-dessous)
- Par chèques vacances ou CESU en fonction de l'âge, par carte bancaire ou en espèces directement au guichet de l'Espace Famille

## Contacts

#### ESPACE FAMILLE (Direction de l'Éducation)

Place de la Nation, Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage  
Tél : 04 72 04 81 51  
gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr

#### > Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Fermé le mardi matin
- Encaissement jusqu'à 16h30

#### MAIRIE ANNEXE

Rue Joseph Blein - Vaulx-en-Velin Sud  
Tél : 04 72 37 53 15  
gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr

#### > Horaires d'ouverture

- (pendant la période d'inscription) :
- Jeudi : 8h30/12h30 et 13h30/17h
- Vendredi : 8h30/12h30 et 13h30/17h
- Samedi matin : 9h/12h